



**COMMISSION REGIONALE  
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**PV n°1**

**Réunion du 24 septembre 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

**Nombre de membres :**

- Présents : 8

- Excusés : 2

**Date de convocation :** 11 Septembre 2019

**Présents :** M. BOQUET Jean, CHAPILLON Jean Claude, COLOMBIER Alain, GAUTIER Gérard  
LAUGEROTTE Raymond ; LEFEBVRE Christian ; MORICEAU Pierre ; ROUELLE Maurice.  
ANDEOLE Eric

**Excusés :** M. PIQUET Roger, FLAMENT Alain.

**Assiste :** MARCHAIS Sylvie, ROUSSEL Manon.



# DISTRICT DU CALVADOS

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

- **SAINT VIGOR LE GRAND**

Stade Marcel Garnier – NNI 146630101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 6 décembre 2009

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 7 mai 2019 par Monsieur Thierry FRANCOIS, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 23 Octobre 1999.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 7 décembre 2029.

A la prochaine échéance de classement décennal cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 (vestiaires joueurs et arbitres)

### 1.3. Changements de niveau de classement

- **CAEN**

Stade de la FOSSETTE – NNI 141181301

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 10 mai 2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 14 mai 2019 par Monsieur Jean-Claude CHAPILLON, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Attestation de capacité en date du 14 Mai 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**
  - 2.1. Classements provisoires**
  - 2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE**
  - 2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE**
  - 2.4. Tests in situ de maintien de classement**
- 3. RETRAITS DE CLASSEMENT**
- 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**
  - 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
  - 4.2. Installations équipées d'un arrosage**
  - 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
- 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
- 7. AFFAIRES DIVERSES**
- 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**
  - 8.1. Classements fédéraux initiaux**
  - 8.2. Affaires Diverses**

# DISTRICT DE L'EURE

## 1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements provisoires
- 2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE
- 2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

## 8. AFFAIRES DIVERSES

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement
- 9.3. Avis préalables

# DISTRICT DE LA MANCHE

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux

- **QUETTREVILLE / SIENNE**

Stade René LECUYER – NNI 501400101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 21 février 2019 par Monsieur Maurice ROUELLE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 26 Avril 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **CANISY**

Stade Municipal – NNI 500950101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 26 juin 2019 par Monsieur Denis RABASSE, Membre de la Commission du District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 18 Juillet 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

- **SAINT HILAIRE DU HARCOUET**

Stade Municipal – NNI 504840101

Cette installation est classée au niveau 5 jusqu'au 30 juin 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 17 juin 2019 par Monsieur Hervé PAUTRET, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 07 Février 2017.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 30 juin 2029.

- **ISIGNY LE BUAT**

Stade Louis BESNARD – NNI 502560101

Cette installation est classée au niveau 5 jusqu'au 22 septembre 2018.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 17 juin 2019 par Monsieur Hervé PAUTRET, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 19 Février 1999.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 22 septembre 2028.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

- **SAINT LO**

Stade Louis VILLEMER – NNI 505020101

Cette installation est classée au niveau 4 jusqu'au 17 avril 2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 3.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 27 mai 2019 par Monsieur Maurice ROUELLE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 15 Mai 2009.

Il est proposé le classement des installations au niveau 3 pour dix ans.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements provisoires**

### **2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE**

### **2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE**

### **2.4. Tests in situ de maintien de classement**

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

Stade Georges FATOME – NNI 501290902

La commission Régional des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du dossier de demande d'avis préalable pour la construction d'un terrain synthétique niveau 5, daté et signé par le propriétaire en date du 17 Juillet 2019.

Dossier à l'étude

**4.2. Installations équipées d'un arrosage**

**4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

- **GRANVILLE**

Terrain de football – NNI 502180301

La commission Régional des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du dossier de demande d'avis préalable pour la construction d'un terrain en herbe avec arrosage, drainage intégré et vestiaires daté et signé par le propriétaire en date du 04 Juin 2019, s'inscrivant dans une installation de niveau 4.

Ce dossier sera adressé à la Fédération Française de Football à réception des plans demandés.

**5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**7. AFFAIRES DIVERSES**

**8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

**8.1. Classements fédéraux initiaux**

- **CANISY**

Stade municipal – NNI 500950101

Eclairage moyen : 159 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E mini/EMaxi : 0.53

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E5 du Règlement de l'Eclairage.

**8.2. Confirmation de classement**

- **SAINT LO**

Stade des RONCHETTES – NNI 505020103

Eclairage moyen : 268 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport E mini/EMaxi : 0.59

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E4 du Règlement de l'Eclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de football le 28 Mai 2019

**8.3. Avis préalables**

**8.4. Affaires Diverses**



# DISTRICT DE L'ORNE

## 1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements provisoires
- 2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE
- 2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 8.1. Classements fédéraux initiaux

- **FLERS**

Stade du Haze terrain foot 5 synthétique : NNI 611695501

Eclairage moyen : 167 lux

Facteur d'uniformité : 0.54

Rapport E mini/EMaxi :

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau EFutsal 4 du Règlement de l'Eclairage.

**8.2. Confirmation de classement**

**8.3. Avis préalables**

**8.4. Affaires Diverses**

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux

- **AUQUEMESNIL – PETIT CAUX**

Stade municipal – NNI 766180201

Cette installation est classée au niveau Foot à 11 jusqu'au 7 juillet 2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 26 mars 2019, effectué par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 25 mars 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **BAILLY EN RIVIERE**

Stade municipal 2 – NNI 760540102

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau Foot à 8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 25 mars 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 30 mars 2012.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **BRUNVILLE – PETIT CAUX**

Stade municipal - NNI 766180302

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 26 mars 2019 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 21 mars 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **REALCAMP**

Stade municipal 2 – NNI 765200102

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en Foot à 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 25 mars 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **REALCAMP**

Stade municipal 3 – NNI 765200103

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en Foot à 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 25 mars 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **SAINT VAAS D'EQUIQUEVILLE**

Stade Marie Pain – NNI 766520102

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en Foot à 8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 19 mars 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 13 mars 2018

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

## **1.2. Confirmations de niveau de classement**

## **1.3. Changements de niveau de classement**

- **BAILLY EN RIVIERE**

Stade municipal – NNI 760540101

Cette installation est classée au niveau à 11 jusqu'au 07.07.2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 18 mars 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public en date du 30 mars 2012

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **LIMESY**

Stade municipal de Bagneux – NNI 763850101

Cette installation est classée au niveau à 11 jusqu'au 07.07.2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 12.03.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public en date du 20 juin 2017

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **REALCAMP**

Stade municipal – NNI 765200101

Cette installation est classée au niveau à 11 jusqu'au 07.07.2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 25 mars 2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public à fournir

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **SAINT PIERRE EN PORT**

Stade municipal – NNI 766370101

Cette installation est classée au niveau à 11 jusqu'au 07.07.2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 01.03.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 11 avril 2019

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE**

**Stade municipal – NNI 766520101**

Cette installation est classée au niveau à 11 jusqu'au 07.07.2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 19.03.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 13 mars 2019

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 septembre 2029.

- **SAINT LAURENT DE BREVEDENT**

Stade de Saint Laurent de BREVEDENT – NNI 765960101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 3 septembre 2019 par Monsieur Jean-Louis MAURICE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 6 Mars 1997

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 Septembre 2019.

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements provisoires**

### **2.2. Classements Niveaux 4sye, 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE**

- **YVETOT**

Stade FOCH – NNI 767580101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissances de la demande de classement en niveau 4sye.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 17.09.2019 par Monsieur LEFEBVRE Christian, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'ouverture au public en date du

Il est proposé le classement des installations au niveau 4sye.  
Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football

### **2.3. Changements de niveau de classement**

### **2.4. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE**

### **2.5. Tests in situ de maintien de classement**

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade Municipal Marcel BILLARD Terrain 3 – NNI 768410103

La Commission Régional des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du dossier de demande d'avis préalable pour la construction d'un terrain synthétique en niveau 3 daté et signé par le propriétaire en date du 5 Septembre 2019.

Dossier à l'étude

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade Municipal Marcel BILLARD Terrain 4 – NNI 768410104

La Commission Régional des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du dossier de demande d'avis préalable pour la construction d'un terrain synthétique en niveau 5 daté et signé par le propriétaire en date du 5 Septembre 2019.

Dossier à l'étude

### **4.2. Installations équipées d'un arrosage**

### **4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- **MAROMME**

Gymnase Rabelais - NNI 764109902

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau 2.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué 2 Septembre 2019 par Monsieur Raymond LAUGEROTTE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Procès-verbal de sécurité en date du 04 Septembre 2018

Il est proposé le classement des installations au niveau 2 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 24 Septembre 2029

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football

- **MAROMME**

Gymnase Cauchy – NNI 764109901

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué 2 Septembre 2019 par Monsieur Raymond LAUGEROTTE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

- Arrêté d'ouverture au public en date du 27 Juillet 2017.

Il est proposé le classement des installations au niveau Futsal 3 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Juillet 2027

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **9.1. Classements fédéraux initiaux**

- **BOIS GUILLAUME**

Parc des cosmonautes – NNI 761080102

Eclairage moyen : 118.96 lux

Facteur d'uniformité : 0.49

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau EFoot A11 du Règlement de l'Eclairage.

### **9.2. Confirmation de classement**

- **LE PETIT QUEVILLY**

Stade Robert DIOCHON – NNI 764980101

Eclairage moyen : 1483.76 lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport E mini/EMaxi : 0.736



Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E2 du Règlement de l'Eclairage.

Ce dossier a été adressé à la Fédération Française de Football le 30 août 2019

- **EPOUVILLE**

Complexe sportif – NNI 762380101

Eclairage moyen : 189.28 lux

Facteur d'uniformité : 0.702

Rapport E mini/EMaxi : 0.55

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E5 du Règlement de l'Eclairage

- **YVETOT AC**

Stade Foch – NNI 767580101

Eclairage moyen : 255.52 lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport E mini/EMaxi : 0.52

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E4 du Règlement de l'Eclairage.

Ce dossier sera transmis à la Fédération Française de Football.

### **9.3. Avis préalables**

- **OISSEL SUR SEINE**

Stade Municipal Marcel BILLIARD – NNI 768410104

La commission Régional des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du dossier de demande d'avis préalable concernant la conformité de l'éclairage de cette installation en niveau E5 daté et signé par le propriétaire en date du 02 Septembre 2019.

Dossier à l'étude

### **9.4. Affaires diverses**